Conseil supérieur des messageries de presse Communiqué

- Mesures en faveur des diffuseurs de presse -

Lors d'Assemblée du Conseil supérieur des messageries de presse (CSMP) qui s'est tenue le 16 janvier 2013, le Président du CSMP a annoncé que le CSMP prendrait des initiatives immédiates en faveur des diffuseurs de presse.

A l'occasion du Congrès de l'Union nationale des diffuseurs de presse (UNDP) réuni début février 2013, le Président du CSMP a confirmé que le CSMP traiterait dans les meilleurs délais cinq thématiques techniques : maintien de la rémunération du réseau en cas de baisse promotionnelle du prix de vente ; ajustement du dispositif de règlement différé des fournitures pour les périodicités longues ; plafonnement des quantités servies au point de vente ; réaffirmation et consolidation des règles inter-coopératives (notamment « mise à zéro des titres à vente nulle constatée ») ; régulation des titres mis en distribution (n°1 sans suite rég ulière de parution, « qualification des produits »).

Le Président du CSMP a également indiqué au Président de l'UNDP que des décisions étaient d'ores et déjà en cours de préparation et que l'Assemblée du CSMP serait saisie sur l'ensemble de ces questions avant la fin du mois de mars 2013.

Dans le cadre des travaux préparatoires aux décisions annoncées, le CSMP a ouvert vendredi 8 février 2013, une consultation publique sur le plafonnement des quantités au point de vente. Cette consultation est accessible sur le site Internet du CSMP <u>www.csmpresse.fr</u>. Elle s'achèvera le 1^{er} mars 2013.

Par ailleurs, le Président du CSMP se félicite que les deux sociétés de messageries de presse aient répondu favorablement ce jour à la demande présentée par l'UNDP de décalage du règlement des échéances des 19 et 26 février 2013. Cette mesure d'urgence vise à prendre en compte les graves difficultés rencontrées par le réseau des diffuseurs de presse du fait des importantes perturbations que connaît actuellement la distribution de la presse.

Paris, le 8 février 2013